

## Visas des registres paroissiaux de Saint-Martin de Thoiry de 1630 à 1790 par les représentants du bailliage

Les registres, à partir de l'année 1680, sont tenus sur papier timbré (à 1 sol la feuille) délivré par l'autorité royale sise au bailliage de Montfort, successivement par :

**1680-1696 Nicolas Percheron**, " *conseiller et avocat du Roy au bailliage de Montfort, en l'absence de Mr le Président* ", le 21 septembre 1680. Lieutenant général du bailliage de Montfort en 1692.

" *Registre des mariages, baptêmes et enterrements de la Paroisse de Thoiry en la présente année seulement, visé par le lieutenant-général de Montfort* " - année 1683.

(Sur petit papier à 1 sol la feuille et timbre de la généralité de Paris).

**1697-1698 Jacques Nicole**, " *écuyer, conseiller du Roy, président, lieutenant-général au bailliage et siège présidial de Chartres* ".

**1699-1705 Charles Nicole**, " *du bailliage de Chartres* ".

**1706-1721 Etienne Hutin**, " *Greffier garde et conservateur des registres du bailliage de Chartres* " ou autrement orthographié et formulé :

**Etienne Huttin**, " *Greffier, garde et conservateur des registres des baptêmes, mariages et sépultures des paroisses du diocèse de Chartres* ".

**1722-1724 Percheron**, " *du bailliage de Montfort* ".

**1725-1731 Claude Dumenil**, " *du bailliage de Montfort* ".

**1732- Jean Darticle**, " *conseiller du Roy, lieutenant au bailliage de Montfort* ".

**1733-1734 René Estevou**, " *conseiller du Roy, président et lieutenant-général au bailliage royal de Montfort-Lamaury* ".

**1735-1742 Eustache Jean Darticle**, " *conseiller du Roy, lieutenant au bailliage de Montfort* " .  
" *lieutenant particullier civil et assesseur criminel au bailliage de Montfort-Lamaury* ".

**1743-1769 Joseph-Claude le Boistet**, " *chevalier, seigneur de l'Isle Robert, conseiller lieutenant du Roy en la ville de Montfort, lieutenant-général d'espée et président lieutenant-général au bailliage de Montfort* ".

Les registres paroissiaux de Thoiry, pour les années 1739 à 1762 (au moins), sont visés par un fonctionnaire sous la forme suivante : "15 7<sup>bre</sup> 1747 - Vu par moy, **Sulpice Leguey**, contrôleur et receveur du domaine du Roy, du bureau de Maule".

En 1778, les registres seront visés rétroactivement par un fonctionnaire de Maule : **Lenoir de Murville** (?), le 12 may 1785 et en 1786 par un certain **Robineau**, enfin par **Cuisignier**, en 1787 .

On trouve aussi : "La grosse de tous les registres depuis dix ans que je suis curé a esté mise au greffe de Montfort Lamaury, ce 30 janvier **1758**.

**F. Madelaine**, curé de Thoiry".

**1771 (juin)** le bailliage de Dreux est supprimé au profit de celui de Montfort-L'Amaury  
**1770-1791? Denis Le Breton**, " *écuyer, lieutenant-général au bailliage de Montfort-Lamaury*".  
**1787 Laignier** vise en lieu et place de **Denis le Breton**, absent ?

**22 décembre 1789** : création des départements,  
création des Conseils départementaux (président et directoire exécutif permanents),  
création des Communes dans les anciennes limites des paroisses  
création des Conseils généraux des communes.  
création du canton de Garancières.

**1791** **Le Breton**, *président du tribunal du district de Montfort Lamaury* vise le "*Registre des baptêmes mariages et sépultures de la paroisse de Thoiry, Département de Seine et de l'Oise, district de Montfort Lamaury, canton de Garancières, contenant..*".

**1792** Le timbre de la première page du cahier annuel du registre porte, pour la première fois : "**LA LOI - LE ROI ~ D' DE SEINE ET DE L'OISE ~ MINUTE 4.S.**"

**17/10/1792** Cette date est suivie, pour la première fois, dans le registre paroissial, de la mention "*l'an 1er de la République*".

On trouve mention des nouvelles autorités municipales, toujours dans le registre paroissial, dans les formes suivantes : "*Faitte et arrêté le **douze novembre mil sept cent quatre vingt douze** l'an premier de la République française par nous maire et officiers municipaux.*  
**L. Vatin**, *maire* **V. Gohin**, *procureur de la commune.* *Le secrétaire greffier*".

suivi des premiers actes d'Etat civil, dès le 14 novembre 1792, dressés par **Louis Nicolas Aubert**, officier public et, en son absence, par **Louis Bouttevillain**, qui signe "*officier public*".

**1793** **Bocquet**, *président du district de Montfort* vise l'entête du supplément au "*Registre pour servir à écrire pendant l'année mil sept cent quatre vingt treize, les actes de naissance dans la Municipalité de Thoiry, District de Montfort Lamaury, Département de Seine et Oise et contenant ... feuillets collés ou paraphés par premier et dernier, par nous, Louis Du jardin, administrateur du District de Montfort Lamaury, conformément et en exécution de la Loi du 20 7<sup>me</sup> 1792 qui détermine le mode d'exécution pour constater l'état civil des citoyens*". Montfort le Brutus, **15 nivôse an deux**.

**An IV** Pour la première fois, l'entête d'un cahier de registre est imprimée. Le timbre mentionne la taxe de 25 cent. **Charpentier** vise le registre le **1<sup>er</sup> fructidor an quatre**.

**An V** **Chiquet** vise le supplément du registre, à Garancières, le **1<sup>er</sup> vendémiaire an cinq**. sans doute s'agit-il de Jean-Baptiste Chiquet, notaire à Garancières, cité en 1776-78.

**An VI** **Varlet** vise le registre, à Garancières, le **29 fructidor an six**.

**An VIII** **G. Garnier** vise le registre, à Versailles, le **23 germinal an huit**.

**1802** : création du canton de Montfort.

#### **Sources :**

Archives de la commune de Thoiry : registres paroissiaux puis communaux sous la Révolution.